



Le Chambrysiens

Avril 2025

Trimestriel

N°91

Au revoir Francis

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Francis BOURASSIN, Maire-adjoint puis conseiller municipal de 2014 à ce jour et membre du club de pétanque de la commune.

C'est l'un des nôtres que nous regrettons. Il a été enlevé à notre estime et à l'affection des siens le 15 février dernier, ce qui a créé une vive émotion dans la localité.

Né à Chambry il a passé l'essentiel de sa carrière professionnelle à l'extérieur de son village. A l'heure de la retraite il choisit de s'installer en région Provence, Alpes, Cote d'Azur. C'était il y a 18 ans ; Ayant la nostalgie de son village briard en 2011 il décide de revenir dans sa région d'origine. Dès son arrivée il s'engage dans l'aventure municipale compte tenu de ses connaissances du tissu rural.

Toujours disponible pour toutes les missions qui pouvaient lui être confiées, assidu à toutes les réunions municipales, impliqué dans tous les projets, prenant plus que sa part dans les travaux et des obligations diverses, Il laisse le souvenir d'un élu efficace dévoué à la cause de la commune.

Passionné de sport il participait activement dans ce domaine, siégeant au comité de direction du club de Pétanque de Chambry, participant à tous les événements locaux dont l'organisation bénéficiait de son concours.



Pour toutes ses raisons il laisse un grand vide dans l'équipe municipale, qui achèvera son mandat sans lui, et dans le milieu associatif. Au nom du conseil municipal nous présentons toutes nos condoléances les plus attristées et notre plus profonde sympathie à la famille de Francis.

Il avait toute notre estime et notre amitié, il a toute notre reconnaissance pour ce qu'il a entrepris dans la commune. Nous ne l'oublierons pas



Commémoration 8 mai 1945

Comme chaque commune de France, Chambry va rendre un hommage aux vainqueurs de la seconde guerre mondiale mais également à toutes les victimes de cette tragédie. Le mausolée aux morts municipal raconte cette longue histoire en citant les enfants de la commune qui ont perdu la vie dans ces combats pour notre liberté.

**Une cérémonie aura lieu
le mercredi 8 mai 2025
à 10h45 au monument aux morts de la commune.**

Le devoir de mémoire s'adresse à toutes les générations.
M. le Maire et le Conseil Municipal invitent enfants, parents, administrés à cette journée du souvenir.
A l'issue de cette commémoration un vin d'honneur sera offert par la municipalité

Finances

Compte de gestion 2025

En séance du 26 mars 2025 le conseil municipal sous la présidence de Monsieur André Delalande a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif. Il a été voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-contre.

Libellé	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 257 359,99	64 732,31	0,00	64 762,31	1 257 359,99
Opérations exercice	771 277,04	915 531,65	199 308,05	114 065,17	970 585,09	1 029 596,82
Total	771 277,04	2 172 891,64	264 070,36	114 065,17	1 035 347,40	2 286 956,81
Résultat de clôture		1 401 614,60	150 005,19			1 251 609,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	1 401 614,60	150 005,19	0,00	0,00	1 251 609,41
Résultat définitif		1 401 614,60	150 005,19			1 251 609,41

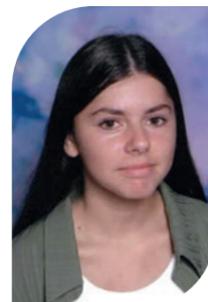
Taxes

Le conseil municipal s'est également prononcé pour la reconduction sans augmentation du taux des 3 taxes pour l'année 2025 : Foncier bâti : 14,10%, Foncier non bâti : 40,11%, Habitation secondaire : 7,76%.

Budget unique 2025 M57

Lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2025 Monsieur le Maire a présenté le budget unique 2025 après examen, ce budget s'équilibre à la somme de 2 114 159,41 € en section de fonctionnement et de 644 055,19 € en section d'investissement avec un virement de la section de fonctionnement de 238 288,82 €. Ce budget est adopté par 14 voix pour.

Rosière



La rosière de Chambry a été élue lors du conseil municipal qui s'est tenu le mercredi 26 mars. Il s'agit de Maelys Fleury. Son écharpe lui a été remise par le premier adjoint M. André Delalande. Elle représentera la jeunesse chambrysiennne lors des futures commémorations en 2025. Souhaitons que sa présence donne l'exemple aux enfants de la commune d'y assister.

Urbanisme

En 2018, la SARL financière de Paris a acheté le château d'automne situé sur la commune. L'objectif des investisseurs était de transformer la demeure en un complexe hôtelier de luxe. Quelques mois plus tard une plainte a été déposée par le Maire de Chambry pour délit de droit d'urbanisme, exécution de travaux non autorisés par un permis de construire.

Le 4 février 2025, la présidente du tribunal judiciaire de Meaux après avoir entendu les parties présentes (propriétaire, l'épouse et leur fille) et leurs avocats a requis des peines très lourdes pour chacun des prévenus pour infraction d'urbanisme, exécution des travaux non autorisés, emploi dissimulé.

Les deux femmes ont été condamnées à 3 000 € d'amende chacune et le propriétaire à quatre ans de prison dont deux années seront aménagées sous bracelet électronique ainsi qu'une amende de 30 000 €. Il a été infligé une interdiction de gérer une société : dix ans pour elles deux et quinze pour lui. Quant à la société il a été prononcé sa dissolution assortie d'une amende de 40 000 € et la confiscation de la propriété du château d'automne.

Dans ce dossier, reste à statuer par le tribunal administratif de Melun, la demande d'annulation de l'arrêté du 14 mai 2024 par lequel le Maire de Chambry a refusé d'accorder à la société financière de Paris, le permis de construire sollicité.

Bien vivre ensemble

Entretien des trottoirs :

L'entretien des trottoirs et des accotements vous incombe que vous soyez propriétaires, locataires. Les mauvaises herbes ne sont pas une fatalité, en entretenant ces lieux communs vous participez à la propreté de la commune.

Poubelles sur le trottoir :

La loi interdit formellement la présence de poubelles sur le trottoir en dehors des horaires de ramassages qui sont nous le rappelons : Les mercredis pour les ordures ménagères (bac marron). Les jeudis pour le tri (bac jaune ou bleu). Pendant la période de ramassage des déchets verts, la collecte s'effectue le lundi. Il est recommandé de sortir vos conteneurs la veille des jours de collecte.

Les collectes de déchets ne sont pas assurées les jours fériés suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre.

Stationnement des véhicules :

Les véhicules doivent être garés dans les garages ou les allées des propriétaires, et uniquement sur les places de stationnement prévues à cet effet sur la voie publique. La municipalité a demandé aux autorités d'être vigilantes et d'assurer le respect du code de la route dans la commune.

Collectes



Ordures ménagères et tri sélectif

Après la fermeture du site de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif situé chemin des Dames de Fontaine qui est exclusivement destiné aux habitants du clos des Dames. Nous constatons qu'une nouvelle fois, des personnes peu scrupuleuses des règles instaurées sur cet endroit nous obligent à renforcer la gestion de ce site.

A savoir que tout ce qui est déposé devant les grilles est collecté gratuitement en déchetterie à 4 km dans la zone industrielle de Meaux ou de Crégy-les-Meaux. L'enlèvement par les agents communaux coûte du temps et est payant pour les collectivités 32 euros le m³.

A savoir une caméra type piège photo est installée, de nombreuses prises nous permettent d'identifier les contrevenants qui ont jusqu'à ce jour pas fait l'objet de répression.

Devant un phénomène de recrudescence des dépôts sauvages et incivilités, le département, la région et l'agglomération nous soutiennent dans la mise en place d'une procédure administrative avec possibilité de sanctions sous forme d'amende avec différents barèmes suivant le coût et la nature de l'enlèvement. Une grille tarifaire à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire a été adoptée à l'unanimité et avec l'aide de Monsieur le Procureur pour une mise en place rapide.

Espérant que l'ensemble des actions vont permettre d'apporter une réflexion aux contrevenants, et ce afin de mieux vivre ensemble la propreté de notre village.

Collectes (suite)

Plateforme de compostage partagé

Vous étiez nombreux à la présentation de la plateforme de compostage partagé et votre enthousiasme fait figure dans l'installation de nouveaux sites.

Grâce à nos référents, Annik, Didier, Thomas qui contrôlent les apports, n'ont pas eu de désagréable surprise, si ce n'est que constater un taux de remplissage assez fulgurant et qui de ce fait nous a obligé de mettre en place un deuxième bac de maturation. Devant le succès rencontré une réflexion sur un deuxième site est à l'étude avec possibilité à la mare aux canards.



Tri des verres usagés

Nous tenons à vous exprimer nos félicitations et notre sincère reconnaissance pour les remarquables efforts réalisés dans la collecte des verres usagés.

Les performances relevées en 2024 par l'étude menée sur la communauté d'agglomération du Pays de Meaux soulignent votre engagement avec performance de collecte de 22kg 31/ hab et qui nous positionne parmi les meilleurs de notre territoire.

Les efforts contribuent non seulement à la préservation de l'environnement, mais jouent également un rôle clé dans l'effort collectif pour atteindre des objectifs exemplaires de recyclage.



Afin de maintenir cet élan positif, nous vous encourageons à continuer et sensibiliser autour de cette démarche en valorisant quotidiennement cet effort.

Nous vous remercions de contribuer à cet engagement essentiel et d'être un modèle pour l'ensemble de notre communauté.

Travaux

La boîte à livres :

Subissant les intempéries répétées, la boîte à livres installée en 2018, demandait réellement à être remplacée. Toujours dans l'esprit d'économie et de recyclage, une nouvelle structure est sortie tout droit des ateliers communaux et trône fièrement maintenant en lieu et place. Moins profonde et plus fonctionnelle elle devrait répondre favorablement à l'attente des nombreux lecteurs.



Nous rappelons que cette boîte à livre est à la disposition de tous (petits et grands), et qu'il est impératif d'être vigilants aux « genres » de livres qui y sont déposés, et qu'elle ne doit pas non plus servir de « vide grenier ».

Juste à côté se trouve le panneau d'affichage, lui aussi a été remplacé par une nouvelle structure permettant une utilisation plus facile grâce à son support en liège.

Eclairage public :

Comme annoncé précédemment, la modification de l'ensemble de l'éclairage communal en LED est arrivée à son terme. Permettant ainsi un éclairage nocturne progressivement diminué de 30% à compter de 22 heures, rendant les déplacements de nuit plus aisés et sécurisés.

Petit rappel : « Cette évolution atteste de l'engagement de la municipalité envers la préservation de l'environnement ».

Assainissement :

Des travaux de raccordement de collecteurs d'eaux usées et pluviales ont impacté quelques temps les déplacements chemin des Dames de Fontaine. Travaux impressionnants, car se situant entre 2 et 3 mètres de profondeur. Après une quinzaine de jours d'intervention la circulation a été rendue aux usagers.



Grilles d'avaloir :

Il a été constaté la disparition des grilles d'avaloir situés le long du stade (route de Dampleger). On peut imaginer avec effroi ce qui pourrait arriver à un piéton, vélo ou scooter etc... circulant à cet endroit. Ces faits restent ignobles et malheureusement sans limites.



Rue Sevrée :



L'aménagement communal du haut de la rue Sevrée, à partir du rond-point et au-delà, est quasiment terminé. Le trottoir crée avec zones engazonnées et arborées offre un ensemble harmonieux répondant favorablement à l'esprit de l'amélioration du cadre de vie et de l'adaptation au changement climatique auxquels le village s'est engagé.

CES DÉCHETS VIENNENT PEUT-ÊTRE CHEZ VOUS...

seine & marne
LE DÉPARTEMENT

Vous réalisez ou vous faites réaliser des travaux de rénovation, construction/démolition, aménagements paysagers chez vous ou dans votre entreprise ?

AVEZ-VOUS PENSÉ À LA GESTION DES DÉCHETS ?

- Vous réalisez vous-même vos travaux ?**
Des déchetteries publiques vous sont accessibles gratuitement (dans la limite de votre quota individuel. Pour en savoir plus (conditions d'accès, modalités de tri, etc.), contactez votre mairie ou directement le service public en charge des déchetteries sur votre territoire.
- Vos travaux sont réalisés par des professionnels ?**
Ces derniers peuvent facilement trouver des déchetteries accessibles sur www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

VOTRE RÔLE EST DE VÉRIFIER :

AVANT LES TRAVAUX

Que la gestion des déchets est bien prévue clairement sur le devis produit par le professionnel (modalités de gestion, installation ou les déchets seront déposés, coûts prévisionnels).

APRÈS LES TRAVAUX

Que votre professionnel possède le bordereau de dépôt en déchetterie. Ce document doit préciser l'origine, la nature et la quantité des déchets déposés ainsi que leur date de dépôt.

Ces deux éléments sont des obligations réglementaires inscrites au Code de l'environnement.

L'entreprise de travaux qui ne les produirait pas s'expose à une amende pouvant atteindre les 15 000 € concernant le devis et 75 000 € concernant le bordereau.

seine & marne Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département | CS 50377
77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77
seine-et-marne.fr

Chambry Agenda

Mai

Jeudi

8

Commémoration 1939-1945
Anciens combattants

Dimanche

25

Tir au drapeau
Jeu d'arc
Stade

Jeudi

29

Challenge BALCET
CSC Pétanque

Juin

Dimanche

8

Fête Champêtre
Amicale Scolaire

Juillet

Du lundi au vendredi

7 au 1^{er} août

Club Carotte
Centre de loisirs



Mairie de Chambry

10 Rue de la ville, 77910 Chambry
01 64 34 04 77 - mairie-chambry@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Informations utiles

Police secours : 17 - Pompiers : 18
Gendarmerie de Saint Soupplets : 01 60 01 50 07
Police intercommunale : 01 83 69 00 28

Rappel Collectes

Tous les déchets sont à sortir la veille

Pour tout problème de ramassage, contactez : collecte.dechets@meaux.fr



Collecte des ordures
ménagères :
Les mercredis



Collecte
sélective :
Les jeudis

Collecte des déchets verts : Les lundis d'avril à novembre

Extra-ménagers

Uniquement sur rendez-vous à l'adresse ci-dessous

<http://www.agglo-paysdemeaux.fr>

Déchèterie

Déchèterie de Meaux
Tél. 01 60 24 75 70
collecte.dechets@meaux.fr

Pays
de
Meaux
Communauté d'agglomération

Le coin des associations (Suite)

La Fraternelle

- Le dimanche 6 avril M. Frédéric Drevet est devenu roi de la compagnie pour l'année 2025 en abattant l'oiseau à la 37^{ème} flèche succédant à M. Thierry Lebel.

Cette performance lui permet d'accéder au titre d'empereur.



Amicale Scolaire de Chambry

- Fête Champêtre du dimanche 8 juin**
Thème : Mer, Océan, Milieu marin
« Habillez-vous en bleu, habillez-vous en vert »
Participez à ce rendez-vous entre les scolaires et les villageois, vêtu de bleu et/ou de vert
 - 14h15 défilé partant du stade
 - animations, jeux, spectacle sur la place
 - soirée grillades/frites, spectacle de nuit
- Le **jeudi 26 juin à 20h00**, les adhérents de l'association se retrouveront pour un pot à la mare
- Le **Club Carotte sera ouvert du 7 Juillet au 1^{er} Aout**. Faites-en profiter vos enfants !
- « Restez en forme » - Lutter contre la sédentarité est primordial.
Tout au long de la semaine, l'Amicale propose des **cours de gymnastique** (générale, abdos, Pilates ou équivalent, yoga).
Prix imbattables, sur place !
Comment ne pas en profiter ? Pensez-y pour la prochaine rentrée !